

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU  
26 SEPTEMBRE 2016**

Date de convocation :  
20 septembre 2016  
Date de publication :  
20 septembre 2016

**Nombre de  
conseillers :**  
**en exercice : 51**  
**Présents : 37**  
**Votants : 42**

*L'an deux mille seize, le 26 septembre à 20h30, le Conseil de Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly, sous la présidence de Monsieur Jean Paul MICHEL, Président*

**PRESENTS :**

M. Jean-Paul MICHEL, Mme Pierrette MUNIER, M. Christian ROBACHE, M. Sinclair VOURIOT, M. Roland HARLE, M. Laurent DELPECH, Mme Edwige LAGOUGE, M. Frédéric NION, M. Laurent SIMON, M. Patrick MAILLARD, M. Pascal LEROY, M. Thibaud GUILLEMET, M. Jacques AUGUSTIN, Mme Chantal BRUNEL, M. Patrick GUICHARD, M. Jean-Marie JACQUEMIN, M. Denis MARCHAND, M. Jean TASSIN, Mme Martine CANDAU-TILH, M. Eduardo CYPEL, M. Gérard MENVIELLE, Mme Nabia PISI, Mme Isabelle PRIEUR, Mme Marie-José SIMON, Mme Monique CAMAJ M. Jacques-Édouard GREE, Mme Isabelle MOREAU, Mme Émilie NEILZ, Mme Annick POULLAIN, Mme Geneviève SERT, Mme Ghyslaine COURET, M. Serge DUJARRIER, Mme Christel HUBY, M. Vincent WEBER, Mme Martine LEFORT, M. Claude VERONA, Mme Gisèle QUENEY.

**REPRESENTES :**

Pouvoirs de : M. Jean-Michel BARAT à M. Pascal LEROY, M. Patrick JAHIER à M. Jacques AUGUSTIN, M. Antonio PINTO DA COSTA OLIVEIRA à M. Jean-Paul MICHEL, Mme Marielle POQUET-HELPER à M. Jacques-Édouard GREE, Mme Martine ROLLAND à M. Thibaud GUILLEMET.

**ABSENTS :**

Mme Thi Hong Chau ABDOUL-MAZIDOU, M. Ludovic BOUTILLIER, M. Alain CHILEWSKI, M. Yann DUBOSC, M. Loïc MASSON, Mme Amandine ROUJAS, M. Serge SITHISAK, M. Manuel DA SILVA, Mme Catherine MARCHON.

Le compte rendu du conseil du 27 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Le Président précise que le point n° 5 relative à la prise de compétence santé sera examiné lors d'un prochain conseil communautaire.

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 5 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le règlement intérieur du Conseil de Communauté tel que présenté en annexe.

## **MODIFICATION D'UN REPRESENTANT AU SIT**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- DESIGNER M. Alain GALPIN en tant que suppléant au Syndicat des Transports pour le compte de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

## **AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITES ACCORDEE AU COMPTABLE PUBLIC**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis préalable favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 5 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- AUTORISE le Président à accorder une autorisation générale et permanente de poursuites au comptable public du centre des Finances Publiques de Bussy-Saint-Georges

## **INSTAURATION D'UNE TAXE DE SEJOUR ADDITIONNELLE DU DEPARTEMENT**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis favorable majoritaire (17 voix pour et 1 abstention : Chantal BRUNEL) lors de sa séance du 12 septembre 2016.**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (40 voix pour et 2 abstentions : Marielle POQUET-HELPER et Jacques-Édouard GREE) :**

- AUTORISE le Président à signer avec le Département la convention définissant les modalités de reversement de cette taxe
- AUTORISE le Président à lever la taxe de séjour additionnelle pour le compte du département à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017
- VALIDE les tarifs ci-dessous :

<b>Types et catégories d'hébergements</b>	<b>Tarifs Marne et Gondoire 2015</b>	<b>Taxe additionnelle départementale à ajouter</b>
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	4 €	0,4€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3 €	0,3€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €	0,15€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1 €	0,1€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de		0,09€

vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,90 €	
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €	0,07€
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,30 €	0,03€
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,30€	0,03€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,55 €	0,05€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02€

## CHARTRE DOCUMENTAIRE LECTURE PUBLIQUE

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (41 voix pour et 1 abstention : Jacques-Édouard GREE) :**

- APPROUVE la charte documentaire du réseau de lecture publique en Marne et Gondoire.

## APPROBATION DES STATUTS DU SIETREM

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 5 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- APPROUVE les statuts du SIETREM modifiés après l'intégration de la CA Paris Vallée de la Marne et de l'Établissement Public Territorial (EPT) n°9

## ETAT DE REALISATION DU PLH MARNE ET GONDOIRE 2011-2016

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- APPROUVE le document présenté sur l'état de réalisation fin 2015 du PLH 2011-2016 de Marne et Gondoire.

## **LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2018-2023**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (40 voix pour et 2 abstentions : Marielle POQUET-HELPER et Jacques-Édouard GREE) :**

- PROROGE le PLH actuel pour l'année 2017.
- DECIDE d'engager la procédure d'élaboration du PLH 2018-2023.
- APPROUVE les modalités d'association des personnes morales à l'élaboration du PLH présentées ci-dessus.
- NOTIFIE à ces personnes morales la présente délibération et solliciter leur association à l'élaboration du PLH. Ces personnes morales feront connaitre dans un délai de 2 mois leur décision de participation et, le cas échéant, désigneront leurs représentants à cet effet.
- AUTORISE le Président à solliciter les subventions afférentes auprès des partenaires et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## **PROJET D'AVENANT AU TRAITE DE CONCESSION DE LA ZAC "COEUR DE VILLAGE" A COLLEGIEN**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- APPROUVE le projet d'avenant au traité de concession
- AUTORISE le Président à signer l'avenant au traité de concession.

## **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE ALEXANDRE CHEMETOFF & ASSOCIES**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité (40 voix pour et 2 abstentions : Edwige LAGOUGE et Roland HARLE) :**

- APPROUVE la proposition de protocole transactionnel au marché 2010-06-26
- AUTORISE le Président de Marne et Gondoire à signer le protocole transactionnel correspondant pour le compte de la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire

## **AVIS RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis favorable unanime du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- EMET un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU de Saint-Thibault-des-Vignes

## **RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE DE MARNE ET GONDOIRE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- PREND acte du rapport annuel 2015 sur la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire.

## **RAPPORT ANNUEL 2015 SUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE DE MARNE ET GONDOIRE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- PREND acte du rapport annuel 2015 sur la gestion du centre aquatique de Marne et Gondoire.

## **RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT RELAIS BUSSY SAINT GEORGES**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- PREND acte du rapport annuel 2015 sur la gestion du parc de stationnement relais Bussy Saint Georges

## **RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA GESTION DES PARCS DE STATIONNEMENT DU POLE GARE DE LAGNY THORIGNY POMPONNE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- PREND acte du rapport annuel 2015 sur la gestion des parcs de stationnement du Pôle Gare de Lagny-Thorigny-Pomponne

## **RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT RELAIS VAL D'EUROPE A MONTEVRAIN**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- PREND acte du rapport annuel 2015 sur la gestion du parc de stationnement relais Val d'Europe à Montévrain

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- PREND acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- PREND acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SIAM**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- PREND acte du rapport d'activité 2015 du SIAM sur la gestion de l'assainissement.

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SMAEP DE LAGNY SUR MARNE**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- PREND acte du rapport d'activité 2015 du SMAEP de Lagny Sur Marne sur la gestion de l'eau.

## **RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SIETREM**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'avis du bureau communautaire lors de sa séance du 12 septembre 2016,**

**APRES en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- PREND acte du rapport d'activité 2015 du SIETREM sur la collecte, le traitement et la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés et de l'élaboration du programme local de prévention des déchets.

**Questions diverses :**

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00.**